




**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

- 1.1 Identificateur de produit
  - Nom du produit: **PERGASLOW BK-100**
  - No CAS: 98-29-3
  - Numéro CE: 202-653-9
  - Numéro d'enregistrement: 01-2119548368-28
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
  - Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Emploi de la substance / de la préparation
  - Inhibiteur
  - Pour utilisation industrielle
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
  - Producteur/fournisseur: PERGAN GmbH  
Hilfsstoffe für industrielle Prozesse  
Schlavenhorst 71  
D-46395 Bocholt  
Tel: +49 2871 9902-0  
Fax: +49 2871 9902-50
- Service chargé des renseignements:
  - Protection de l'environnement / Sécurité du travail
  - Personne compétente : E-mail : msds@pergan.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence
  - Tel: +49 2871 9902-0

**\* RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
  - Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
  - Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.
  - Acute Tox. 4 H312 Nocif par contact cutané.
  - Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
  - Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
  - Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
  - Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
  - Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- 2.2 Éléments d'étiquetage
  - Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
    - La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.
  - Pictogrammes de danger
    -   
    - GHS05 GHS07 GHS09
  - Mention d'avertissement
    - Danger
  - Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
    - 4-tert-butylpyrocatechol
  - Mentions de danger
    - H302+H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.
    - H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
    - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
    - H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
  - Conseils de prudence
    - P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.
    - P264 Se laver soigneusement après manipulation.
    - P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
    - P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
    - P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
    - P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
    - P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
    - P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
    - P405 Garder sous clef.
    - P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- 2.3 Autres dangers
  - Résultats des évaluations PBT et vPvB
    - PBT: Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.
    - vPvB: Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

Nom du produit: **PERGASLOW BK-100**

(suite de la page 1)

· Détermination des propriétés  
perturbant le système  
endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

- 3.1 Substances
- No CAS Désignation 98-29-3 4-tert-butylpyrocatechol
- Code(s) d'identification
- Numéro CE: 202-653-9

## · Composants dangereux:

CAS: 98-29-3	4-tert-butylpyrocatechol	90-100%
EINECS: 202-653-9	Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Sens. 1, H317	
Reg-No.: 01-2119548368-28		

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## · 4.1 Description des mesures de premiers secours

- Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.




Autoprotection du secouriste d'urgence.

- Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable. Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
- Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. Enlever les vêtements imprégnés du produit.
- Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- Après ingestion: Consulter immédiatement un médecin. Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.
- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité: Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- Autres indications Autoprotection du secouriste d'urgence.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.  Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Utiliser un neutralisant. Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une aération suffisante.

(suite page 3)

LU/FR

**Nom du produit: PERGASLOW BK-100**

(suite de la page 2)

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Nettoyage mécanique et l'éliminer ensuite en observant les règlements administratifs.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.  
En cas d'accident de transport et de renversement de quantités importantes de produits, informer les autorités.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Bien dépoussiérer.  
Eviter la formation de poussière.  
En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.  
Laver bien les mains avant de faire une pause ou à la fin du travail.  
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.  
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

**Préventions des incendies et des explosions:**

Aucune mesure particulière n'est requise.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Stockage:**

Stocker conformément à la réglementation locale/nationale.

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.  
N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

**Indications concernant le stockage commun:**

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.  
Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants.  
Stockage nécessaire dans un local collecteur.

**Température de stockage recommandée (Pour maintenir le qualité):**

max.: +30°C

**Classe de stockage:**

8A

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Néant

**DNEL****98-29-3 4-tert-butylpyrocatechol**

Inhalatoire | DNEL Longterm System | 1,48 mg/m3 (Worker)

**PNEC****98-29-3 4-tert-butylpyrocatechol**

PNEC Sédiments des eaux marines	0,00069 mg/kg sed dw (-)
PNEC Eau douce	0,0012 mg/l (AF 100)
PNEC Sédiments d'eau douce	0,0069 mg/kg sed dw (-)
PNEC Sol	0,00068 mg/kg soil dw (-)
PNEC STP	0,16 mg/l (AF 100)
PNEC Eaux marines	0,00012 mg/l (AF 1.000)

**Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.**8.2 Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Sans autre indication, voir point 7.






**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

(suite page 4)  
LU/FR

**Nom du produit: PERGASLOW BK-100**

(suite de la page 3)

- Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.  
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.  
Protection préventive de la peau avec une crème de protection.  
Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.  
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Protection respiratoire:**
    -  Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
    -  Filtre P2
  - **Protection des mains:**
    - Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.
    -  Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
  - **Matériau des gants**
    - Gants de protection
    - Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
    - Butylcaoutchouc
    - Caoutchouc fluoré (Viton)
    - Caoutchouc nitrile
    - Néoprène
  - **Temps de pénétration du matériau des gants**
    - Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
  - **Protection des yeux/du visage**
    -  Lunettes de protection hermétiques
  - **Protection du corps:**
    -  Vêtements de travail protecteurs

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales**
- **Couleur:** Tirant sur le jaune
- **Odeur:** Genre phénol
- **Seuil olfactif:** Non déterminé.
- **Point de fusion/point de congélation:** 55-58 °C
- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** 290 °C
- **Inflammabilité** La substance n'est pas inflammable.
- **Limites inférieure et supérieure d'explosion**
- **Inférieure:** Non déterminé.
- **Supérieure:** Non déterminé.
- **Point d'éclair** 158 °C
- **Température de décomposition:** Non déterminé.
- **pH** Non applicable.
- **Viscosité:**
- **Viscosité cinématique** Non applicable.
- **Dynamique:** Non applicable.
- **Solubilité**
- **l'eau à 20 °C:** 4,2 g/l
- **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)** non déterminée
- **Pression de vapeur à 25 °C:** 0,0003 hPa
- **Densité et/ou densité relative**
- **Densité:** Non déterminée.
- **Densité relative** Non déterminé.
- **Masse volumique à 20 °C:** 410 kg/m<sup>3</sup>
- **Densité de vapeur:** Non applicable.
- **Caractéristiques des particules** Voir point 3.

- **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)  
LU/FR

Nom du produit: **PERGASLOW BK-100**

(suite de la page 4)

· Aspect:	
· Forme:	Ecailles
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Non déterminé.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non applicable.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

· 10.1 Réactivité	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue.
· 10.4 Conditions à éviter	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.5 Matières incompatibles:	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.6 Produits de décomposition dangereux:	Aucun produit de décomposition dangereux en cas de stockage et de manipulation conformes.
· Indications complémentaires:	Les procédures d'urgence varient en fonction des conditions. L'utilisateur doit mettre en place un plan de réaction pour les situations d'urgence.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

· 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008	
· Toxicité aiguë	Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.

## · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

**98-29-3 4-tert-butylpyrocatechol**

Oral	LD50	815 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	1.331 mg/kg (Rat)

· Effet primaire d'irritation:	
· Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
· Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque de graves lésions des yeux.
· Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
· Mutagénicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)	
- exposition unique	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)	
- exposition répétée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)  
LU/FR

**Nom du produit: PERGASLOW BK-100**

(suite de la page 5)

- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**· **12.1 Toxicité**· **Toxicité aquatique:****98-29-3 4-tert-butylpyrocatechol**

LC50 / 96h 0,12 mg/l (brachydanio rerio)

EC50 / 48h 0,48 mg/l (daphnia magna)

· **12.2 Persistance et dégradabilité**· **Degré d'élimination:**· **Classification:****98-29-3 4-tert-butylpyrocatechol**

Dégradabilité (On a établi la dégradabilité inhérente.)

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation**· **Coefficient de partage : nOctanol/eau : [Log Kow]**

1,98 (25°C)

· **12.4 Mobilité dans le sol**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**· **PBT:**

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

· **vPvB:**

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· **12.7 Autres effets néfastes**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Remarque:**

Toxique chez les poissons.

· **Autres indications écologiques:**· **Indications générales:**

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (classification selon liste): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Code déchet:**

Élimination conformément à la législation en vigueur. Veuillez prendre contact avec le service compétent (administration ou entreprise d'élimination de déchets) qui vous informera des mesures à prendre en matière d'élimination.

· **Emballages non nettoyés:**· **Recommandation:**

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

· **Produit de nettoyage****recommandé:**

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**· **ADR, IMDG, IATA**

UN3261

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**· **ADR**

UN3261 SOLIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (4-tert-butylpyrocatechol), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

CORROSIVE SOLID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (4-tert-

BUTYLPYROCATECHOL), MARINE POLLUTANT

CORROSIVE SOLID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (4-tert-

BUTYLPYROCATECHOL)




· **IMDG**· **IATA**

(suite page 7)

— LU/FR —

Nom du produit: **PERGASLOW BK-100**

(suite de la page 6)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR	
	
· Classe	8 (C4) Matières corrosives.
· Étiquette	8
-----	
· IMDG	
	
· Class	8 Matières corrosives.
· Label	8
-----	
· IATA	
	
· Class	8 Matières corrosives.
· Label	8
-----	
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	II
-----	
· 14.5 Dangers pour l'environnement	
· Marine Pollutant:	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : 4-tert-butylpyrocatechol Oui
· Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)
-----	
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	Attention: Matières corrosives. 80
· No EMS:	F-A,S-B
· Segregation groups	(SGG1) Acids
· Stowage Category	B
-----	
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	
	Non applicable.
-----	
· Indications complémentaires de transport:	
-----	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1 kg
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 g
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	E
-----	
· RID / GGVSEB:	
	voir ADR
-----	
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5 kg
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 g Maximum net quantity per outer packaging: 1000 g

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I
 

la substance n'est pas comprise
---------------------------------
- Catégorie SEVESO
 

E1 Danger pour l'environnement aquatique
--
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas
 

100 t
-------

(suite page 8)  
LU/FR

**Fiche de données de sécurité  
 selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 21.03.2025

Version: 11 (remplace la version 10)

Révision: 06.09.2024

**Nom du produit: PERGASLOW BK-100**

(suite de la page 7)

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 200 t

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales:**

Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.

· **Indications sur les restrictions de travail:**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.  
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

· **Règlement en cas d'incident:**

Les seuils quantitatifs selon le règlement en cas d'incident doivent être respectés.

· **Classe de pollution des eaux:**

Classe de pollution des eaux 2 (classification selon liste): polluant.

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

· **A noter:**

Suivre les réglementations locales/nationales.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.  
 H312 Nocif par contact cutané.  
 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Service établissant la fiche technique:**

Protection de l'environnement / Sécurité du travail

· **Contact:**

Tel: +49 2871 9902-0

E-mail: mail@pergan.com

· **Numéro de la version précédente:**

10

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
 ICAO: International Civil Aviation Organisation  
 ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
 DOT: US Department of Transportation  
 IATA: International Air Transport Association  
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
 DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)  
 PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)  
 LC50: Lethal concentration, 50 percent  
 LD50: Lethal dose, 50 percent  
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4  
 Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B  
 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1  
 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1  
 Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1  
 Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

· **\* Données modifiées par rapport à la version précédente**